

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers - 2015



SICTOBA
Quartier la gare – 07460 Beaulieu
04.75.39.06.99
contact@sictoba.fr



Table des matières

I.	Les indicateurs techniques	2
A.	Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers	2
1.	<i>Territoire desservi</i>	2
2.	<i>La collecte sélective</i>	3
3.	<i>Les déchetteries et le service des encombrants</i>	5
B.	Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers	9
1.	<i>Localisation des unités de traitement des déchets ménagers</i>	9
2.	<i>Le traitement des déchets ultimes</i>	10
3.	<i>Gestion des déchets verts</i>	12
4.	<i>La généralisation du compostage</i>	14
5.	<i>Programme Local de Prévention</i>	15
6.	<i>Mesures pour la santé et l'environnement</i>	16
C.	Schéma de synthèse	17
II.	Indicateurs financiers	18
A.	Les modalités d'exploitation	18
B.	Les dépenses et leur financement.....	19
1.	<i>Financement des services</i>	19
2.	<i>Détails des coûts</i>	20
3.	<i>Synthèse</i>	22



I. Les indicateurs techniques

Le SICTOBA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce la compétence traitement des ordures ménagères. Il réalise également la collecte des encombrants, assure la gestion des déchets verts et des déchetteries ainsi que la mise en place et le fonctionnement de la collecte sélective. La collecte des ordures ménagères résiduelles reste à la charge des EPCI adhérents.

A. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers

1. Territoire desservi

Au 1^{er} janvier 2014, le SICTOBA a intégré la commune de Saint Remèze, ce qui porte le nombre de communes à 52, réparties au sein de 4 communautés de communes, soit une population de 32 258¹ habitants. Le territoire est caractérisé par une influence touristique importante, qui a un impact sur la production de déchets et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique en termes de moyens humains et matériels durant la période estivale.



CDC des Gorges de l'Ardèche : 12 667 habitants Balazuc, Chauzon, Grospierres, Labeaume, Labastide de Virac, Lagorce, Orgnac L'Aven, Pradons, Ruoms, Salavas, Sampzon, St Alban Auriolles, St Remèze, Vagnas, Vallon Pont D'Arc et Bessas

CDC du Pays Beaume Drobie : 8 606 habitants

Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubresses, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, Sablières, St André Lachamp, St Genest de Beazon, St Mélyan, Valgorge et Vernon

CDC du Pays des Vans en Cévennes : 8 897 habitants

Banne, Beaulieu, Berrias et Casteljaou, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Les Vans, Malarce sur La Thines, Malbosc, Montselgues, St André de Cruzières, St Paul Le Jeune, St Pierre St Jean et Ste Marguerite Lafigère

CDC de Cèze Cévennes : 2 088 habitants

Barjac et St Sauveur de Cruzières

¹ Population légale 2015 – source INSEE

2. La collecte sélective

La collecte sélective concerne toutes les communes du territoire du SICTOBA ainsi que tous les établissements touristiques. La collecte sélective consiste à collecter séparément les matériaux recyclables comme le verre, les papiers et les emballages ménagers recyclables.

a) Modes et fréquences de collecte du verre et des multimatériaux (emballages ménagers et papiers en mélange)

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DU VERRE	407 Colonnes	Les communes de plaine et les établissements touristiques	Tournées régulières et interventions sur demande téléphonique	GUERIN Logistique (42)	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	215 Bacs roulants operculés verts de 660l	Les communes de montagne	Collecte des bacs 660 l : 17 tournées maximum par an	Plancher Lavilledieu (07)			
	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS	2330 bacs operculés jaunes d'un volume de 660 ou 1000 l	Toutes les communes et les établissements touristiques	Hiver : C1 communes de plaine et C0,5 communes de montagne Eté : fréquences doublées pour toutes les communes plus un 3ème passage sur des points très fréquentés	Plancher Lavilledieu (07)	PAPREC Nimes (30)	VAL'AURA SITA Lyon (69)	Acier : Objets en acier
							Aluminium : Objets en alu
							Plastiques : Laine polaire, pots de fleurs, flacons plastiques...
							Cartonnettes : Carton ondulé
							Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout
							Papier : papier

b) Les résultats de la collecte sélective : verre, emballages ménagers et papiers

Globalement, la quantité de déchets augmente chaque année.

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
VERRE	2307	2116	1986	2027	1949	1828	1876	1711	1626	1658	1534
EMBALLAGES	1851	1668	1744	1641	1703	1650	1583	1558	1394	1249	1151
ORDURES MENAGERES	12055	12005	11677	11841	11739	11689	11822	11932	11970	12076	11746
TOTAL en tonnes	15873	15789	15407	15527	15417	15218	15333	15255	15055	15034	14495

Matériaux	Tonnages valorisés	Kg/hab/an
Briques alimentaires ELA	73,76	14,23
Cartonnettes	385,37	
Aluminium	29,29	0,91
Acier	139,37	4,32
PET foncé	66,76	7,98
PET clair	126,72	
PEHD	63,96	
Papiers	502,80	15,59
Verre	2306	71,49
Refus de tri	337,91	10,48

La quantité de déchets recyclés en 2015 a augmenté de 8,6 %

La collecte sélective du verre est très performante avec près de 90% du verre recyclé. En ce qui concerne la collecte sélective des emballages ménagers et papiers elle est en progression. Toutefois, il y a une marge de progression et un travail à faire sur le taux de refus puisqu'il a augmenté en 2015. De nombreuses incivilités ont été observées cette année ainsi qu'un relâchement du respect des consignes de tri.

3. Les déchetteries et le service des encombrants

Pour lutter contre les dépôts sauvages, un service de collecte des objets encombrants à domicile sur rendez-vous a été mis en place en 1987. Peu à peu le réseau de déchetteries s'est étendu, la collecte des encombrants est désormais réservée aux usagers ne pouvant pas se rendre sur les déchetteries.

a) Les déchetteries

Le SICTOBA compte actuellement 7 déchetteries : Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon Pont d'Arc, Les Vans, Barjac et Saint Remèze soit 1 déchetterie pour 4 608 habitants. C'est nettement plus que la moyenne nationale qui s'élève à 1 déchetterie pour 14 231 habitants.

Pour un service de traitement et de valorisation des déchets au plus proche des besoins des usagers, le SICTOBA a réhabilité 5 de ses déchetteries en 2015.

Déchetterie de Joyeuse : ce site a été construit en 1988 par une société privée qui exploite pour le compte du SICTOBA le haut et le bas de quai. Le SICTOBA est dans l'attente d'un terrain fourni par une des collectivités du secteur pour réaliser un équipement plus fonctionnel que l'actuel.

Déchetterie de Vallon Pont d'Arc : ce site a été construit en 2006 et ouvert en 2007. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai (gardiennage et entretien du site). Le bas de quai (enlèvement des bennes et traitement des déchets) est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Ruoms : ce site a été construit en 1996 sur l'ancienne décharge communale. Depuis juin 2004 le SICTOBA exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service. Cette déchetterie a été reconstruite en 2015.

Déchetterie de Beaulieu : Ouverte en 1992, le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Les Vans : Déchetterie ouverte au 1er janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Barjac : déchetterie ouverte au 1er janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Saint Remèze : jusqu'au 31 décembre 2013, ce site faisait était sous la responsabilité de la communauté de communes DRAGA. Le SICTOBA exploite le site en régie le haut de quai depuis le 1er janvier 2014 avec l'entrée de Saint Remèze dans la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

A noter que l'accès aux déchetteries est autorisé pour les habitants et professionnels résidant sur une des communes adhérentes au SICTOBA. Les professionnels sont acceptés gratuitement sous conditions fixées dans un règlement voté par le Comité Syndical.

(1) Evolution des tonnages collectés en déchetterie de 2004 à 2015

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Encombrants	1942,5	2105,5	2182,4	2084,8	2000,6	1933,3	1712,0	1621,6	1539,3	1447,6	1577,2
Cartons	537,64	600,51	544,26	534,77	553,26	543,65	498,36	544,07	429,90	462,90	372,95
Ferrailles	519,66	512,24	511,10	566,62	646,81	842,82	972,21	876,70	841,02	865,70	897,58
Bois	1423,1	1361,3	1215,9	1126,5	1061,4	953,12	792,24	685,51	638,93	551,81	483,73
Gravats	1534,5	1419,1	1679,2	1502,3	1477,6	1703,0	1532,2				
DMS	52,17	40,96	59,13	59,91	51,04	54,22	44,67	38,07	32,20	47,82	40,41
Piles	4,06	4,10	3,17	3,32	5,45	5,61	5,58				
Batteries	16,14	15,12	13,67	9,32	0	0	0				
DEEE	386,71	419,10	194,30	200,53	171,13	57,24					
Mobilier	106,66	8,94	9,7	14,46	13,36	9,48					
Lampes	0,90	0,83	0,761	2,37	0,70	1,10					
Cartouches d'encre	0,22	0,28	0,37	1,19	0,79	0,41					
Huiles végétales	4	2,58	1,38	0,91	3,87	6,20					
Huiles moteur	12,98	12,98	13,78	13,99	12,96	13,95					
Capsules Nespresso	2,26	1,36	1,78	1,56	1,01						
Pneumatiques	10,26	10,26	12,52	4,75	4,40						
Déchets verts	1339,6	1156	1156	1156							
TOTAL	7893,3	7671,3	7599,5	7283,4	6004,5	6124,2	5558,1	3765,9	3481,3	3375,8	3371,9

On note une légère augmentation du tonnage de déchets collectés s'expliquant par la mise en place de nouvelles filières de recyclage sur les déchetteries comme la filière mobilier.

(2) Tonnage des principaux matériaux collectés par déchetteries en 2015

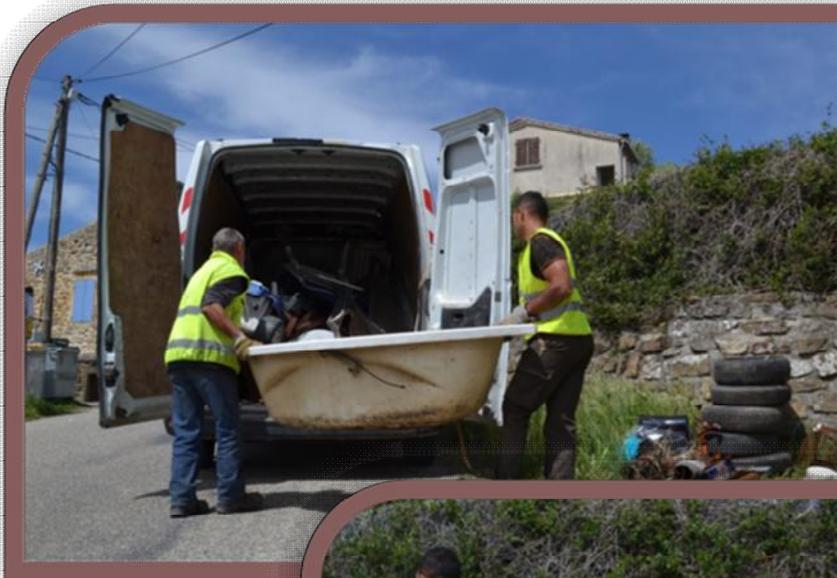
	Bois	Cartons	Déchets verts	DEEE	Encombrants	Ferrailles	Gravats	DMS (dont ECODDS)
Barjac	198.58		500	11.58	259.08	48.73	211.54	5.99
Beaulieu	170.20	50.42		54.02	224.26	40.26	173.03	7.46
Joyeuse	182.60	78.30		45.94	359.46	89.90		7.72
Les Vans	263.42	132.10		120.95	403.85	114.58	472.64	15.24
Ruoms	155.44	32.24		46.48	160.16	56.37	110.61	3.90
St Remèze	59.16	17.84	50.66	7.61	76.30	32.24	57.64	
Vallon Pont d'Arc	393.66	91.22	789	100.13	459.36	137.58	509.03	11.87
TOTAL	1423.06	537.64		386.71	1942.47	519.66	1534.49	52.17

(3) Destination des déchets collectés dans les déchetteries

	Déchetteries concernées	Collecteur	Tri	Traitement	Devenir des déchets
Encombrants	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Plancher Environnement		Enfouissement	ISDND COVER Roussas
	Joyeuse, St Remèze	COVER	ISDND COVER Roussas		
Ferrailles	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	GDE Aubenas	GDE Aubenas	NC	Production d'objets en métal
	Joyeuse, St Remèze	COVER			
Cartons	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	Plancher Environnement	Plancher Environnement	NC	Production de cartons ondulés
	Joyeuse, St Remèze	COVER			
	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts	Production de compost
Bois	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Plancher Environnement	Plancher Environnement	NC	Production de panneaux de particules ou valorisation énergétique
	Joyeuse, St Remèze	COVER			
Batteries	Toutes les déchetteries	Recyclex			Traitement spécifique et recyclage
Piles	Toutes les déchetteries	Corepile			Traitement spécifique et recyclage
Capsules Nespresso	Toutes les déchetteries	Collectors			Recyclage matière et compostage
Cartouches d'encres	Toutes les déchetteries	Collectors			
Ampoules à économie d'énergie	Toutes les déchetteries	Recyclum	COVER Clermont Ferrand		Recyclage du verre, des métaux et récupération du mercure
Huiles de vidange	Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans, St Remèze	Ets Volle		Cimenterie Lafarge	50% régénération (3l d'huile usagée pour 2l d'huile propre)
	Barjac	Chimirec Socodéli		NC	50% valorisation énergétique
Huiles de friture	Toutes les déchetteries	Huiletic		NC	Fabrication d'huile de chaîne de tronçonneuse
Déchets ménagers spéciaux	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon, Les Vans	Triadis Services		NC	Elimination ou traitement spécifique
Gravats	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon, Les Vans	Plancher Environnement	ADCER Lavilledieu	Broyage et recyclage	Matériaux utilisés dans les TP
	St Remèze	COVER			
Textiles	Toutes les déchetteries	Philtex		Tri des textiles	Vente et chiffonnerie
DEEE	Les Vans, Vallon, Beaulieu	Ecosystem	gros électroménager hors froid - PURFER		Valorisation matière et traitement spécifique
			gros électroménager froid - TERCOVAL		
			petit électroménager - IMMARK		
Déchets verts	Barjac	interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts	Production de compost
	Vallon		Aire de broyage des déchets verts	Compostage avec les déchets organiques de la distillerie de Vallon	
	St Remèze		COVER		
Mobilier plastiques	Ruoms	Plancher Environnement		Transformation en paillettes	Fabrication de nouveaux objets en plastiques
Pneus	Vallon	EUREC		NC	Fabrication de nouveaux produits : gazon synthétique, bitumes, ...
Polystyrène	Toutes les déchetteries	FAVERON		Broyage et recyclage	Production de polystyrène

b) Service de collecte des encombrants

Le service de collecte des encombrants a été mis en place pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, habitant trop loin des déchetteries existantes ou ayant des objets trop volumineux pour les transporter par leurs propres moyens. L'inscription se fait sur appel téléphonique auprès des services du SICTOBA. Les tournées sont ensuite organisées en fonction de la quantité de demandes et des communes concernées. Ce service est fermé durant la saison estivale, du 15 juin au 15 septembre. Avec le développement du réseau de déchetteries, le SICTOBA tente d'optimiser ce service afin qu'il soit utilisé à bon escient.



B. Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers

1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers

	Unité de traitement	Mode de traitement
Déchets ultimes	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du SICTOBA. Lieu dit « La Luzerette » Grospierres (07)	Enfouissement des déchets par compactage

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	GUERIN Logistique (42)	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	PLANCHER Lavilledieu (07)			
Multimatériau x (emballages ménagers & papiers)	PLANCHER ENVIRONNEMENT Lavilledieu (07)	PAPREC Nimes (30)	PLANCHER Lavilledieu (07)	Papier recyclé
			SITA VAL'AURA (26)	Acier : Objets en acier
				Aluminium : Objets en aluminium
				Plastiques : Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
				Cartonnettes : Carton ondulé
Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout				
Compostage	3500 foyers équipés / 18 sites de compostage de quartier / 80 gros producteurs	Compostage In situ		Compost

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Plate forme de compostage	Plate forme de compostage du SICTOBA Barjac (30)	Compostage In situ		Compost
Broyage déchets verts	2 sites de broyage des déchets verts Vallon Pont d'Arc (gestion :SICTOBA) Valgorge (gestion :Mairie)	Broyage		Valorisation matière

2. Le traitement des déchets ultimes

Depuis 1976, les déchets ménagers des 52 communes sont acheminés vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du SICTOBA qui traite les déchets ultimes du syndicat (ordures ménagères) soit environ 12 000 tonnes par an.

Le 24 octobre 2008, le SICTOBA a obtenu l'autorisation d'agrandir l'ISDND en créant un nouveau casier, le casier 5. Ce casier de 2,3 hectares a une capacité de stockage de 132 152 m³ soit une durée d'exploitation estimée à 10 ans.

Les travaux de création du casier 5 et de réhabilitation du casier 4 se sont déroulés de janvier à septembre 2009. Pendant les travaux, les déchets apportés au SICTOBA ont été transférés vers une ISDND de la vallée du Rhône.

Malheureusement, au cours des travaux, un incident est survenu : une tranchée drainante prévue dans l'angle sud-est du casier 5 au niveau de l'alvéole 1, ayant pour rôle de rabattre les eaux souterraines en période de très hautes eaux, n'a pas pu être réalisée en raison de la dureté de la roche. Il a donc fallu trouver une nouvelle solution pour drainer ces eaux souterraines.

Pour des raisons financières (le transfert des déchets ayant été budgété jusqu'au mois de juin 2009) et après avoir pris toutes les précautions concernant les risques de pollution des eaux souterraines, le Bureau du Syndicat a décidé de commencer l'exploitation de l'alvéole 1 du casier 5 en juillet 2009.

Pendant ce temps, le SICTOBA accompagné de bureaux d'études et du BRGM a continué ses études afin de remédier à l'impossibilité de réaliser cette tranchée drainante. En juin 2010, le Bureau d'étude ANTEA a proposé de mettre en place dans le sous-sol de l'alvéole 1 un géosynthétique drainant. Cette solution a été validée par le BRGM en octobre 2010.

En 2011, le Syndicat a donc transféré les déchets déposés dans l'alvéole 1 vers l'alvéole 2 afin de pouvoir mettre en place ce géosynthétique drainant.

En 2012 le groupement d'entreprise LAURANS / ALPES GEOS a réalisé les travaux de reprise de l'alvéole 1 sous la coupe du maître d'œuvre ANTEA. Suite à ces travaux, le dossier de conformité de l'alvéole 1 a pu être déposé auprès du service des installations classées. La conformité de l'installation a été obtenue au mois de janvier 2014.



L'alvéole 3 a été ouverte en juin 2011, avec une capacité de 38 800 m³ de volume utile. La fin de l'année 2014 a été marquée par la fin de son remplissage et le passage sur l'alvéole 2 dont une partie avait déjà été exploitée précédemment.



Des travaux de réhabilitation ont donc été réalisés :

- mise en forme du dôme et des talus,
- recouvrement par une couche de terre de 20 cm,
- mise en place d'une couverture provisoire dans l'attente des travaux de réhabilitation finale des alvéoles 2 et 3 qui interviendront en fin d'année 2016.

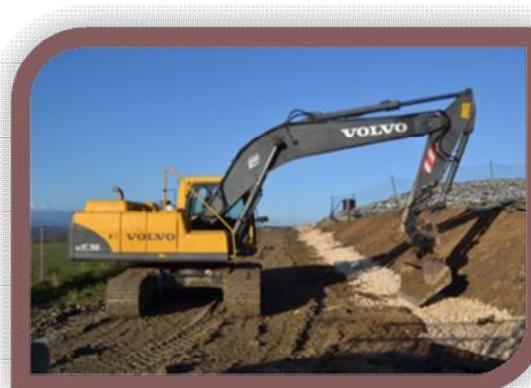
En complément à ces travaux, 2 puits monospécifiques destinés à la collecte du biogaz ont été réalisés en début d'année 2015. Ceux-ci permettent de capter avec efficacité le biogaz produit sur l'alvéole 3 afin de l'envoyer vers la torchère pour y être détruit.

Modalités de traitement des déchets ultimes sur le site du SICTOBA

Sur ce site ne sont acceptés que les déchets ménagers ou les déchets assimilables aux ordures ménagères. Tous les déchets font l'objet :

- d'un contrôle visuel lors du vidage des bennes,
- d'un contrôle de radioactivité avant la pesée,
- d'une pesée avec émission de bordereau.

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 révisé, les conditions d'exploitation sont les suivantes :



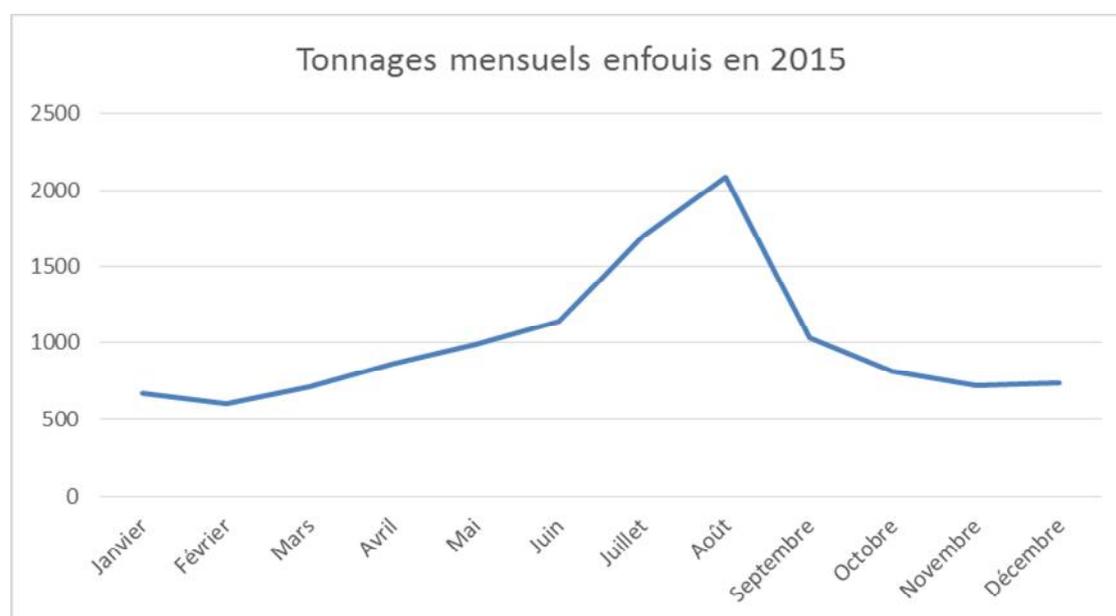
- les déchets sont vidés et compactés dans le casier en cours d'exploitation,
- les lixiviats sont récupérés et acheminés par gravité vers un bassin de rétention pour traitement ultérieur avant rejet dans le milieu naturel conformément aux normes imposées dans l'arrêté préfectoral.

Evolution du tonnage d'ordures ménagères enfouies

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Tonnage	12055,03	12005,45	11677,39	11840,85	11738,65	11688,95	11821,86	11932,4	11970,01	12078,3	11745,8

50% du tonnage total est produit de juin à septembre.

Ce pic estival implique une gestion spécifique avec du matériel dimensionné pour recevoir ces tonnages. On constate une baisse des tonnages depuis 2004 alors que la population augmente, ce qui signifie que les habitants du SICTOBA font des efforts significatifs en termes de réduction des déchets. Des efforts qui ont été confirmés par la campagne Modecom (caractérisation des ordures ménagères) réalisée en 2013. Cette caractérisation a montré l'implication des habitants pour la réduction de leurs déchets, même si des efforts restent à fournir, notamment sur le carton brun, le papier et le verre encore trop présents dans les ordures ménagères.



3. Gestion des déchets verts

Le Comité syndical du 29 mai 2013 a validé le scénario « Prévention et compostage de proximité ». Ce scénario est basé sur la réduction des déchets verts à la source et l'utilisation du broyat comme amendement ou structurant. Cette gestion des déchets verts sera mise en lien avec l'opération de Généralisation du compostage par la mise en place de filière locale de valorisation de broyats.

Il a pour objectif de répondre à un enjeu de santé publique en limitant la pratique de brûlage des déchets verts et à un enjeu agronomique par le retour de la matière organique dans les sols.

Ce scénario s'appuie sur l'existant et la mise en place d'actions nouvelles.

a) La plateforme de compostage de Barjac

La plateforme de compostage des déchets verts et cartons créée en 2001 est située sur la commune de Barjac. Elle est constituée d'une aire de 2 300 m² d'enrobé étanche et a été dimensionnée pour une capacité théorique de 700 tonnes par an de déchets à composter. Elle traite actuellement les déchets verts et les cartons des communes environnantes (tonnage estimé à 500 tonnes). A partir des déchets récupérés l'objectif est la production d'un compost de qualité. Des analyses sont régulièrement effectuées pour vérifier la conformité du compost par rapport aux normes en vigueur.

La filière technique est la suivante :



b) L'aire de dépôt de déchets verts de Vallon Pont d'Arc

Une plate-forme destinée à recevoir les déchets verts jouxte le site de la déchetterie de Vallon-Pont-D'arc.

Le site est ouvert et gardienné durant 4 demi-journées par semaine.

Le SICTOBA assure le contrôle de la qualité des apports et fait procéder à plusieurs campagnes de broyage durant l'année. Le broyat est ensuite repris par la distillerie qui l'intègre à son compost de rafles de raisin.

En 2015, la plateforme de déchets verts de Vallon-Pont-D'arc a collecté 789 tonnes de déchets verts (tonnages estimés).

c) La placette de dépôt de déchets verts de Valgorge

La placette implantée sur la commune de Valgorge a pour objet de permettre aux habitants de la commune elle-même et des communes limitrophes (Beaumont, Loubaresse, Laboule et Rocles) d'évacuer leurs végétaux dans de bonnes conditions.

a) Les aides à l'acquisition de broyeurs

Le dispositif est envisagé pour les habitants de résidences principale et secondaire et les services techniques municipaux éloignés des aires de dépôt de déchets verts. Le dispositif est attribué aux particuliers et aux services techniques municipaux de la zone de montagne et pour certains cas des communes limitrophes. Sur l'année 2015 une dizaine de foyers ont été aidés financièrement.

4. La généralisation du compostage

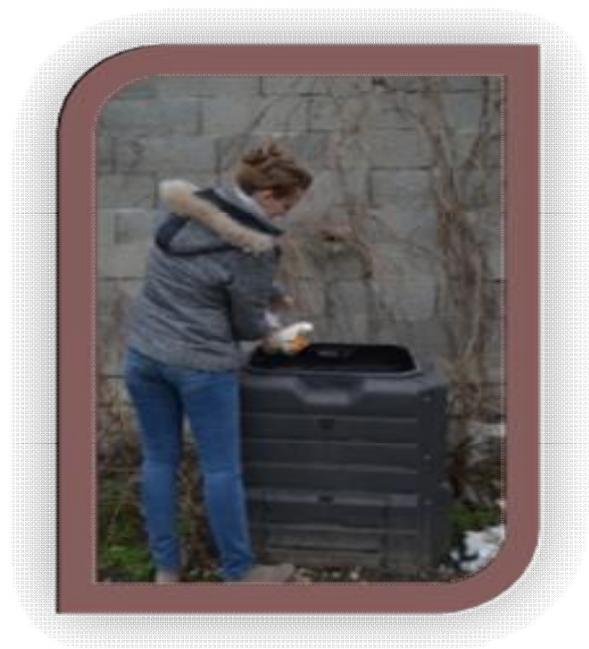
Depuis 2009, le SICTOBA a adopté une politique de généralisation du compostage sur l'ensemble du territoire. Le développement de cette pratique a pour finalité d'atteindre les objectifs de recyclage fixés le **Plan Interdépartemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux** et de réduire les quantités de déchets enfouis dans l'I.S.D.N.D. Cette opération, subventionnée par L'ADEME, Le Conseil Général de l'Ardèche, Le Pays de l'Ardèche Méridionale, La Région Rhône-Alpes et Le Conseil Général du Gard s'appuie sur un développement au niveau du territoire avec :

Le compostage individuel : Les foyers disposant d'un jardin ont pu faire l'acquisition d'un composteur individuel de 420 litres accompagné d'un bioseau et d'un guide du compostage pour la somme de 18.50 €. Aujourd'hui ce n'est pas moins de 27 % des foyers qui sont équipés en composteurs individuels. On estime que près de 600 tonnes de déchets ont pu être déviées de l'enfouissement grâce à cette action en 2015.

Le compostage de quartier : Les aires de compostage permettent aux habitants qui n'ont pas de jardin de composter leurs biodéchets avec leurs voisins. 18 aires de compostage sont en service, ce qui touche environ 200 foyers.

Le compostage par les gros producteurs : Depuis 2009, le SICTOBA met en place des équipements de compostage en partenariat avec des gros producteurs, essentiellement des campings. En 2015, 80 sites étaient équipés. Environ 250 tonnes de biodéchets ont pu être déviées de l'enfouissement.

Le compostage à l'école : 20 établissements scolaires sont équipés de composteurs. Autrement dit, la moitié des écoles du territoire se sont engagés dans le compostage des restes de repas.



5. Programme Local de Prévention

La prévention qu'est-ce que c'est ? La prévention quantitative consiste à éviter ou réduire le volume de déchets, quant à la prévention qualitative elle vise à réduire la nocivité des déchets.

En 2009, le Grenelle de l'Environnement a fixé un objectif principal de réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées (soit 26 kg/ hab/ an) d'ici 2014. Au niveau du SICTOBA, l'enjeu était de taille car le syndicat dessert 52 communes, soit environ 43 344 habitants (population lissée sur l'année en prenant en compte la population touristique), tous producteurs en moyenne de 350 kg d'ordures ménagères par an (collecte des ordures ménagères et collecte sélective). Afin d'atteindre ces objectifs, le SICTOBA s'est inscrit dans un programme local de prévention sous l'égide de l'ADEME. Cinq ans après le lancement du projet il est l'heure d'établir le bilan :



- Sensibilisation à la réduction des déchets : proposition d'animations diverses comme le village de la réduction des déchets ou bien des animations caddie gaspi versus caddie malin dans des supermarchés du territoire.



- Stop pub : 30 % des boîtes aux lettres du territoire disposent d'un autocollant « Stop Pub », soit une réduction des déchets de 15 kg/ hab /an.

- Eco-manifestations : 100 manifestations ont fait le choix de s'engager dans une démarche écoresponsable. Ces manifestations ont mis en place l'utilisation de gobelets réutilisables sur leur évènement ainsi que le tri des déchets avec l'emploi de collecteurs bi-flux.



- Réparation : 21 artisans de la réparation, qui permettent aux objets en tout genre de faire peau neuve. Ils sont tous consignés dans l'annuaire des Repar'Acteurs.
- Promotion de l'eau du robinet : création d'une carafe d'eau à destination des établissements touristiques, des restaurateurs, afin de promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille.



- Réemploi : 4 conteneurs à réemploi sont disponibles sur les déchetteries de Beaulieu, Ruoms, Les Vans et Vallon. Ce dispositif a permis de remettre en circulation 30 tonnes d'objets inutilisés.

- Promotion des couches lavables : proposition de kits d'essai de couches lavables pour les parents et futurs parents par le biais de l'association L'Îlot Z'enfants. La crèche de Rosières a généralisé l'utilisation des couches lavables au sein de son établissement.

A ce jour, le SICTOBA peut se targuer d'avoir atteint l'objectif fixé par l'ADEME. En effet, le syndicat est parvenu à réduire le volume de ses déchets de 7 %, soit une baisse 32 kg/ hab/ an.

6. Mesures pour la santé et l'environnement

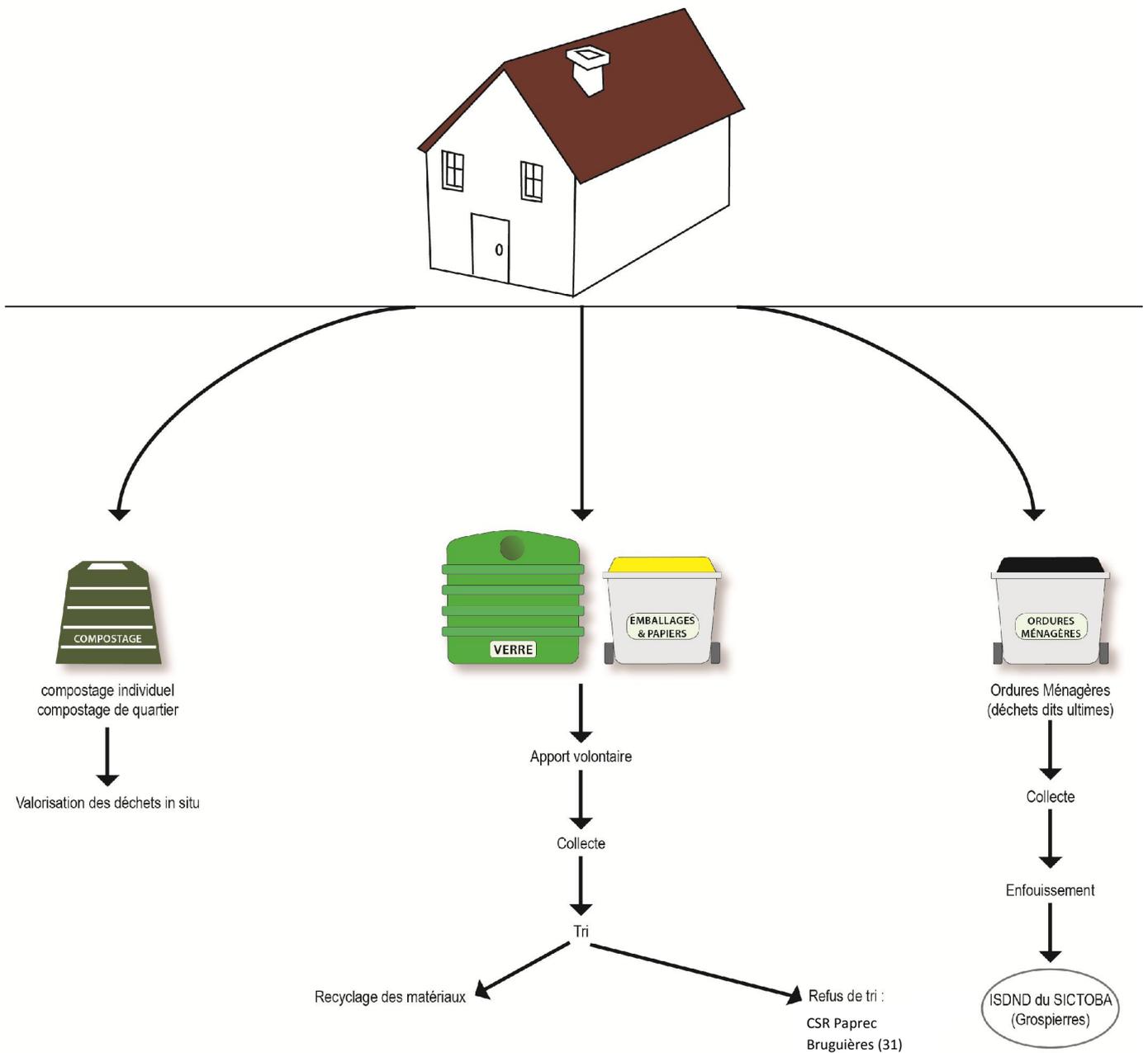
L'ISDND de Grospierres dans lequel sont enfouis les déchets ultimes des communes adhérentes a fait l'objet de nombreux travaux de réhabilitation et de mise en conformité :

- construction d'une station de traitement des lixiviats (1998),
- fermeture et réhabilitation des casiers 1,2 et 3 (2001),
- mise en conformité du casier 4 en cours d'exploitation (2001),
- réhabilitation de l'alvéole 1 du casier 4 (2006),
- création de l'alvéole 3 du casier 4 (2006),
- création d'une plate-forme de transfert des Ordures Ménagères Résiduelles dans l'attente du casier 5 (2008)
- travaux de réhabilitation de l'alvéole 3 du casier 4 et création du casier n°5 (2009),
- location d'une unité d'ultrafiltration pour l'amélioration du traitement des lixiviats (2010).
- achat d'une unité d'ultrafiltration, après un an et demi de tests qui se sont avérés largement concluants. Les travaux se sont déroulés d'octobre 2011 à février 2012.
- travaux d'aménagement de l'alvéole 3 : une partie de cette alvéole a fait l'objet de travaux de remodelage et de la mise en place d'une couche de matériaux. Ces travaux ont permis de réduire la production de lixiviats, de limiter les envols et d'optimiser la collecte des biogaz.

Ces travaux réguliers permettent une bonne intégration paysagère du site dans son environnement ainsi que le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation en vigueur.

C. Schéma de synthèse

Le schéma suivant donne une vision globale de l'organisation du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, hors déchetteries, sur le territoire du SICTOBA.



II. Indicateurs financiers

A. Les modalités d'exploitation

Les principales prestations réalisées par le SICTOBA sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Régie syndicale	Marché de prestation de service
Exploitation de l'ISDND et de la station de traitement des lixiviats	Personnel SICTOBA	-
Plateforme de compostage de Barjac	Personnel SICTOBA	-
Collecte du verre	-	GUERIN logistique PLANCHER ENVIRONNEMENT (secteur montagne)
Collecte des bacs jaunes	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Tri des multimatériaux (emballages et papiers en mélange)	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT / PAPREC
Maintenance des bacs jaunes	Personnel SICTOBA	-
Collecte des objets encombrants	Personnel SICTOBA	-
Déchetterie de Les Vans	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Barjac	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Beaulieu	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Ruoms	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Vallon Pont d'Arc	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Joyeuse	-	COVED
Déchetterie de ST Remèze	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : COVED

B. Les dépenses et leur financement

1. Financement des services

a) Modalités de financement

Le SICTOBA étant un E.P.C.I. sans fiscalité propre, chaque commune paye sa quote-part sous forme de participation, au prorata du service rendu selon un mode de calcul voté chaque année en Assemblée Syndicale.

Les autres recettes permettant de financer le service sont liées à la revente des matériaux issus des différentes collectes sélectives; celles-ci ne permettant pas d'équilibrer le service.

b) Prestations rémunérées à des entreprises

Activités	Titulaire du contrat	Coûts 2014 (en €ttc)
Collecte des multimatériaux	PLANCHER ENVIRONNEMENT	474 018, 38€
Tri des multimatériaux	PLANCHER ENVIRONNEMENT PAPREC Valréna	392 930, 07 €
Collecte et traitement du verre	GUERIN Logistique PLANCHER ENVIRONNEMENT	117 078,58€
Prestation Broyage des déchets verts Vallon	ALLIANCE ENVIRONNEMENT	13 990,65 €
Déchetteries de Les Vans, Barjac, Beaulieu, Ruoms et Vallon Pont d'Arc	GDE (ferrailles) PLANCHER ENVIRONNEMENT (encombrants, bois, gravats, cartons, ...)	506 754, 21 €
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux	TRIADIS	26 845,77 €
Déchetterie de Joyeuse	COVED	161 793, 55 €
Déchetterie de ST Remèze	SYPP	26 552, 94 €

c) Définitions

Le coût aidé TTC : Il comprend l'ensemble des charges liées à l'investissement et au fonctionnement pour une prestation donnée et il tient compte des aides à l'investissement, des soutiens au fonctionnement (aide d'Adelphe par exemple) ainsi que des recettes sur les matériaux recyclables. C'est ce même coût qui est répercuté aux collectivités adhérentes.

Les coûts présentés sont issus de démarche analytique des coûts dénommée Compta-coûts qui a été développée par l'ADEME.

2. Détails des couts

Le coût aidé :

- par tonne
- à l'habitant : sur les bases de la population légale 2015, soit 32 258 habitants
- à l'habitant en lissant la production annuelle de déchets et en la ramenant à une population équivalente estimée à 46 554 habitants (calcul validé par l'ADEME).

a) Coût aidé du traitement des ordures ménagères résiduelles

Tonnage total enfoui en 2015 : 12 055 tonnes

98 € ttc / tonne

37 € / hab. (population INSEE)

25 € ttc / hab. (population lissée – 46 554 hab.)

b) Coût aidé des déchetteries et de la collecte des encombrants

Tonnage total collecté en 2015 : 5 209 tonnes

234 € ttc / tonne

38 € / hab. (population INSEE)

26 € ttc / hab. (population lissée – 46 554 hab.)

c) Coût aidé de la tonne de verre collectée de manière sélective

Tonnage total collecté en 2015 : 2 306 tonnes

36 € ttc / tonne

3 € / hab. (population INSEE)

2 € ttc / hab. (population lissée – 46 554 hab.)

d) Coût aidé de la tonne des multimatériaux (emballages et papiers en mélange)

Tonnage total collecté en 2015 : 1 851 tonnes

215 € ttc / tonne

12 € / hab. (population INSEE)

9 € ttc / hab. (population lissée – 46 554 hab.)

e) Coût aidé des déchets verts : broyage et compostage

Les apports de déchets verts et de cartons sur le site de Barjac sont estimés à 500 tonnes. Le broyage de déchets verts sur la plate-forme de Vallon est estimé à 789 tonnes et la benne à déchets verts de la déchetterie de St Remèze 50,66 tonnes

Tonnage total collecté en 2015 : 1 340 tonnes

80 € ttc / tonne

3 € / hab. (population INSEE)

2 € ttc / hab. (population lissée – 46 554 hab.)

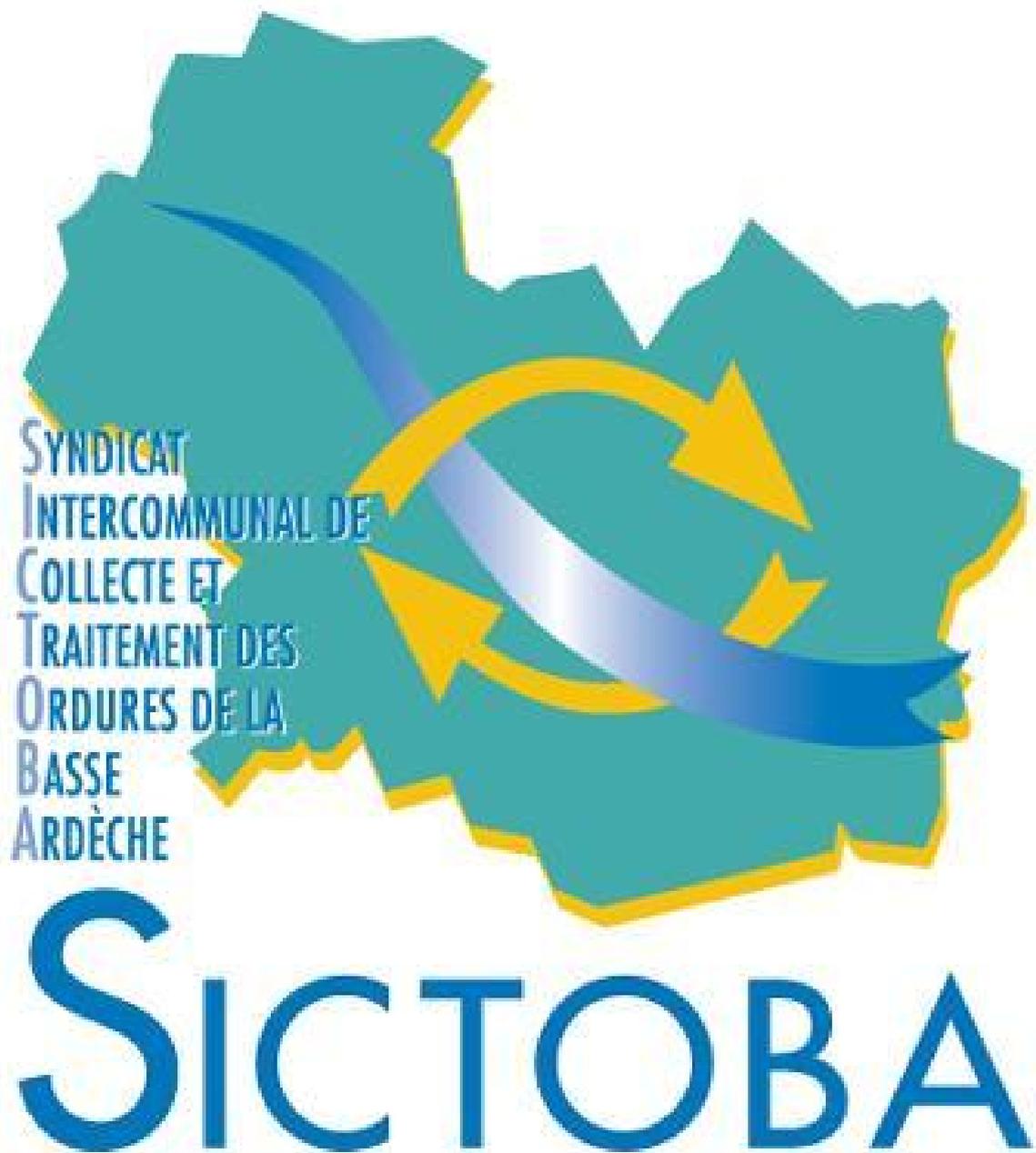
3. Synthèse

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts aidés du service d'élimination des déchets :

	Tonnages	Coûts en €ttc/tonne	Coûts €ttc/habitant pop INSEE 2015 (32 2558 hab.)	Coûts €ttc/habitant (pop équivalente au tonnage produit : 46 554 hab.)
Traitement des ordures ménagères résiduelles	12 055 t	98 €	37 €	25 €
Compostage/Broyage	1 340 t	80 €	3 €	2 €
Collecte verre	2 306 t	36 €	3 €	2 €
Collecte et tri des multimatériaux (emballages ménagers & papiers)	1 851 t	215 €	12 €	9 €
Déchetteries/Collecte encombrants (hors gravats)	5 209 t	234 €	38 €	26 €
TOTAUX	22 761 t	138 €	93 €	64 €

Etant donné l'impact du tourisme sur la production de déchets, le coût à l'habitant sur la base de la population INSEE est peu représentatif de la production moyenne de chaque habitant.

Sur la base des moyennes de production nationale de déchets, une population équivalente lissée a été calculée, elle s'élèverait à 46 554 habitants. La dernière colonne du tableau donne le coût à l'habitant en prenant en compte cette population.



Quartier la gare – 07460 BEAULIEU
Tél. 04 75 39 06 99 / Fax. 04 75 89 91 69
www.sictoba.fr / contact@sictoba.fr
